Image not found or type unknown

Pour bénéficier de l'aide juridictionnalle après le verdict

Par **nicgui**, le **21/08/2009** à **14:45**

Bonjour,

Mon fils est étudiant boursier, il vient d'être condamné par le tribunal de police de Bordeaux à payer 600 euros de dommages et intérêts plus 500 euros de frais d'avocat de la partie adverse pour une affaire dérisoire de tapage nocturne non justifiée. Il n'est pas en mesure de payer cette somme de 1100 euros, peut-il solliciter l'aide juridictionnelle pour payer au moins les frais d'avocat requis alors que le verdict est déjà rendu depuis quelques jours.
Y a-t-il d'autres recours possibles ?
Merci d'avance
nicgui

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés